



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E11995

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2023



ÉDITÉ LE 16/06/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1983

Raison sociale : VIGER & CIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/01/2005

14 RUE DE GRAVELINE
ZA LE PONT
50690 MARTINVAST

Capital : 250 000

Téléphone : 02 33 93 86 45

Fax : 02 33 93 07 84

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 1984B00010

Siret : 328 971 775 00056

Portable :

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 3047740

Responsabilité légale :

BIGOT GUILLAUME PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 386594

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 386594

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

E-mail : nbigot@viger.fr

Effectif moyen : 37

Tranche de classification : EFF3

Chiffre d'affaires H.T. : 5 978 151

Tranche de classification : CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	22	03/06/2021
6212	Revêtements textiles en lés	3	03/06/2021
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)		03/06/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	5	07/07/2021
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECTIFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.